

AU CŒUR DU G20 : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE PROGRES ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Déclaration du groupe de l'UNSA

Dans la perspective du Sommet de Cannes des 3 et 4 novembre prochains, l'UNSA approuve totalement le choix de revenir sur le rôle et les missions que s'assigne le G20. Tandis que la structure plus étroite du G8 est devenue quasi-institutionnelle, le G20 est encore en construction. Or, depuis le volontarisme des premiers Sommets de Washington et de Londres, si les promesses ne manquent pas, les réalisations sont rares.

L'UNSA est attachée depuis toujours au multilatéralisme et soutient le G20 qui consolide cette orientation. Néanmoins, il doit apparaître comme légitime et donc représenter un maximum de régions. En préconisant d'ajouter l'Union africaine et l'ASEAN, l'avis est pertinent. Il est alors intéressant de constater que l'on parvient à une dimension qui évoque celle du Conseil économique et social de l'ONU dont les mandats (notamment de coordination, en particulier avec l'OIT) pourraient être renforcés avant de créer une nouvelle institution. Il faudrait, comme le précise l'avis, institutionnaliser les relations qui renforcent la dimension sociale de la mondialisation (consultations des syndicats, présence de l'OIT). Car, faut-il le rappeler, les consultations aux sommets ne dépendent que de la volonté des participants qui restent maîtres de l'agenda, de l'organisation, du suivi ou non des déclarations. Aucune procédure d'évaluation ne peut être imposée, pas plus que les sommets ne peuvent imposer de décisions. Cela reste un outil diplomatique puissant mais informel.

Des cadres existent pour aller concilier un fonctionnement loyal pour les entreprises avec le respect des droits des travailleurs (y compris l'expression syndicale) qui conduit, sous diverses formes, à l'élaboration de principes directeurs (chartes d'entreprises, cadres généraux...). La clause sociale dans les transactions internationales en est dérivée (mais n'est toutefois pas mentionnée aussi explicitement dans l'avis).

Le droit inaliénable à la sécurité alimentaire est un des points forts et doit compléter les « Objectifs du millénaire pour le développement » dont la réalisation pour l'UNSA reste un objectif urgent.

À propos des aspects financiers, l'alternative régulation/règlementation est certes évoquée (Bâle III) mais l'avis semble résigné et ne retenir que la régulation, c'est pourtant un point essentiel. Selon nous, la confiance dans le respect des « bonnes pratiques » ne doit pas être excessive au point d'éliminer toute contrainte. L'analyse faite dans l'avis de ce sujet est très pertinente mais ne retrouve que peu de place dans la synthèse. Le rôle de l'Europe aurait pu être développé.

Le recentrage « social » est évidemment une priorité, reste à déterminer ce qui, des préconisations, est le plus adapté pour y parvenir. Les politiques d'austérité conduites de façon drastique démontrent leur nocivité vis-à-vis de la croissance et de l'emploi. Il est frappant de constater que Mme Lagarde, devenue directrice générale du FMI, a modifié son discours sur ce point. Pour cette raison, l'UNSA déplore fortement l'absence d'une appréciation critique du modèle économique actuel. Il convient de rappeler les décennies de dérèglementation imposées par les gouvernements à l'origine de la toute puissance de la sphère financière. Dans sa globalité, l'UNSA retrouve cependant largement l'expression de ses propres préoccupations dans l'avis et c'est pourquoi elle l'a voté.